

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

SPECIMEN

DATE DU CONTRÔLE ADRESSE DU CONTRÔLE 09/04/2024

rue Victor Lefèvre 60 (étage Rez TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)) - 1030 Schaerbeek

N° Compte BE57 0688 9789 1035

AGENT VISITEUR

Théo Gomand



146,2024/61077/01:1





Adresse de l'installation Type de locaux Objet du contrôle Propriétaire Responsable des travaux rue Victor Lefèvre 60 (étage Rez) - 1030 Schaerbeek Unité d'habitatic n (a) partement) Demande dan le cadre d'une vente Luisella Paran

non commu. igué



DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) Code EAN Numéro du compte Index jour/nuit Type de coupure générale Câble co not ur - lableau Tension nominale de service Courant nominal de la protection de branche

S. BELGA on communiqué 6086706 10951,4/71479,7 Disjoncteur XVB 4 x 10 mm² 230V - AC 40A

> CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s)	de position	Sans objet	Nombre de tableaux 1	Nombre de circuits 16
			7.0°	
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981		Dispositif différentiel de tête	10A - 300mA - type A - données pas lisibles
Type d'électrode de terre	Fiquets		Dispositif différentiel supplémentaire	D - 40A - 30mA - type A - données
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	29		Dispositii dinerentiei supplementaire	pas lisibles
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	ОК		Fixation/Etat/Détérioration matériel	Pas OK
Test de continuité	Concluant		Contrôle visuel appareils fixes et/ou moult s	Pas OK
Contrôle boucle de défaut	Sans objet		Protection contre les contacts directs	1
Protection contre les contacts indirects	1		Résistance générale d'isolement (MΩ)	I
			Adéquation DPCDR – prise de ten e	Sans objet
	*	*	Adéquation protections suring acités - sections	Sans objet
Commentaire relatifs aux tableaux	Coffree tro	p haut		

USION: NON CONFORME

A la date du 09/04/2024 , l'installation électrique de rue Victor Lefèvre 60 (étage Rez) - 1030 Schae, beek n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le livre 1 sur les installations électriques à basse ternion, à à très basse tension. Le contrôle réalisé par **Certinergie** a portó sur l'as rarties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de mant a en service de l'installation, les infractions re constituent pas un danger pour les personnes. Une nouvelle visite de contrôle est à exéct et pour constater la disparition des infractions par le prise de contrôle est à exéct et pour constater la disparition des infractions par le prise de contrôle est à exéct et pour constater la disparition des infractions par le prise de contrôle est à exéct et pour constater la disparition des infractions par le prise de contrôle est à exéct et pour constater la disparition des infractions par le prise de contrôle est à exéct et pour constater la disparition des infractions par le prise de contrôle est à exéct et pour constater la disparition des infractions par le prise de contrôle est à exéct et pour constater la disparition des infractions par le prise de contrôle est à exéct et pour constater la disparition des infractions par le prise de contrôle est à exéct et pour constater la disparition des infractions par le prise de contrôle est à exéct et pour constater la disparition des infractions par le prise de contrôle est à exéct et pour constater la disparition des infractions par le prise de contrôle est à exéct et pour constater la disparition des infractions par le prise de contrôle est à exéct et pour constater la disparition des infractions par le prise de contrôle est à la contrôle est





5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035 TVA BE0536501654





Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

SPECIMEN

146/2024/61077/01:1

> LISTE DES INFRACTIONS

- Les tableaux de répartition ne sont pas accessibles ou démontables. 5.3.5.1.
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. - 1.4.
- Il faut revoir la fixation d'un/des luminaire(s)

- Les schimas unifilaires et/ou plans de nosine sont pas présents. -
- Les sont mas unimaries en la production de supprimer, d'altérer ou de de tru re la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou indirects, ou tout système de protection de socialisation électrique, n'est pas respecté... 9.5.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu : a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
 b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté roya do 9 septembre 2019 établissant le corrent sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés;
 c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation electrique dans un dossier, de le teni à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
 d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
 e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses a tributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électrique si f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extens, non importante survenue sur l'installation électrique;
 g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extens infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle p r le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette ser unde visite, des infractions subsistent, l'o ganis me agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveill noc des installations électriques domesticres.





 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

SPECIMEN

RL. 146/2024/61077/01:1

> ANNEXES







 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

TVA BE0536501654

SPECIMEN

RE: 146/2024/61077/01:1

> ANNEXES



